

# TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION INDIQUÉE POUR  
LA RECHERCHE SUPPLÉMENTAIRE

## PCT

NOTIFICATION DE LA DÉCISION RELATIVE  
À LA DEMANDE DE RÉEXAMEN, OU DE  
LA DÉCLARATION SELON LAQUELLE LA  
DEMANDE DE RÉEXAMEN EST CONSIDÉRÉE  
COMME N'AYANT PAS ÉTÉ PRÉSENTÉE

(règle 45bis.6.d) et e) du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	<b>NOTIFICATION IMPORTANTE</b>
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. Il est notifié au déposant que l'administration indiquée pour la recherche supplémentaire, après avoir examiné la demande de réexamen de son opinion selon laquelle la demande internationale ne satisfait pas à l'exigence d'unité de l'invention, a pris la décision suivante :

- L'opinion de l'administration est injustifiée.** Une version corrigée du rapport de recherche internationale supplémentaire sera établi et la taxe de réexamen sera remboursée dans les plus brefs délais.
- L'opinion de l'administration est partiellement injustifiée.** Une version corrigée du rapport de recherche internationale supplémentaire sera établi comprenant une version corrigée de l'opinion relative à l'unité de l'invention conformément au réexamen.
- L'opinion de l'administration est entièrement justifiée** pour la ou les raison(s) mentionnée(s) ci-dessous :

2.  L'administration indiquée pour la recherche supplémentaire déclare que la demande de réexamen est considérée comme n'ayant pas été présentée dans la mesure où le déposant n'a pas acquitté la taxe de réexamen dans le délai d'un mois à compter de l'envoi du rapport de recherche internationale supplémentaire le \_\_\_\_\_

### ATTENTION

Le déposant doit notifier à bref délai au Bureau international s'il souhaite qu'une copie de la demande de réexamen et de la décision y relative soient envoyées aux offices désignés avec le rapport de recherche internationale supplémentaire.

Une copie de la présente notification et de la demande de réexamen a été envoyée au Bureau international.

Nom et adresse postale de l'administration	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone